

scrupuleux sur l'emploi du temps. L'aiguillon d'une émulation salubre n'existe plus.

La différence entre les caractères n'est pas moins grande. Il y a des ouvriers consciencieux et d'autres qui ne le sont pas, des ouvriers dociles à recevoir les instructions, et d'autres qui ne le sont pas, des ouvriers sobres et d'autres qui ne le sont pas, des ouvriers polis et des contradicteurs grossiers. De là il arrive quelquefois que le patron provoqué et insulté, veut renvoyer l'un de ces fâcheux ; mais si, sous le prétexte que cet employé est membre d'une union, les autres se liguent pour menacer le patron de l'abandonner tous, s'il ne le retient à son service, on porte atteinte à la liberté du patron et à la justice.

Le plus grave des abus est peut-être celui de l'ostracisme pratiqué contre ceux qui ne sont pas de l'union. Un étranger nous arrive bien recommandé par une société de St-Vincent de Paul. Il trouve de l'emploi chez un entrepreneur. Celui-ci le met à l'épreuve et le trouve plus ardent au travail que les autres compagnons ; il le loue et l'encourage en leur présence comme un bon exemple à suivre. De suite on se ligue et on va dire au chef de la boutique que cet homme n'est pas de l'union et que, s'il reste à son service, tous les autres vont se retirer. Il y a là une atteinte à la liberté du travail et à la charité.

Dans le premier cas, on soustrait la paresse ou l'insubordination à son juste châtiment, et dans le second, on frappe d'ostracisme l'amour du travail et du devoir.

Ça sent trop la franc-maçonnerie qui, dit-on, soutient ses membres, même quand ils sont criminels, au